

Terre-Neuve. Sur le plan géographique, les ressources forestières de cette province sont divisées par le détroit de Belle-Isle en deux régions distinctes: l'île de Terre-Neuve et le Labrador sur la terre ferme. Un inventaire des forêts du Labrador, achevé en 1975, a porté sur les terres situées au sud du 56^e degré de latitude nord. La région considérée avait une superficie totale de 258 012 km², dont 55 374 constituaient une zone forestière productive. L'inventaire indiquait que le volume total d'épinette noire et de sapin baumier au Labrador s'élevait à 320.7 millions de mètres cubes. D'après l'inventaire des forêts de l'île de Terre-Neuve, sur une superficie totale de 111 445 km², plus de 37 863 étaient classés comme forêts productives. Cette superficie compte un volume brut total de 281.8 millions de mètres cubes de feuillus et de résineux. Les principales essences commerciales sont l'épinette noire et le sapin baumier. Le pin blanc, l'épinette blanche, le bouleau à papier et le merisier sont moins importants sur le plan commercial.

Dans l'île, 60% des terres forestières productives sont attribuées à titre de concessions, louées, ou cédées à l'industrie des pâtes et papiers, et 37% sont administrées directement par la province. Le régime foncier des 3% restants est varié et comprend des parcs fédéraux et provinciaux. Les inventaires des forêts s'échelonnent sur des périodes de 10 ans; l'inventaire actuel doit se terminer et le prochain doit commencer en 1985.

La responsabilité et l'administration des forêts provinciales de la Couronne relèvent de la Direction des forêts du ministère des Forêts et de l'Agriculture. La Direction a un effectif de plus de 200 personnes comprenant des spécialistes, des techniciens et des employés de soutien. Dans quatre régions de la province 19 zones d'aménagement s'occupent des activités sur le terrain: protection des forêts, relevés du bois, permis, application des règlements, cubage, sylviculture et aménagement forestier. Le bureau central à Saint-Jean est chargé de la planification et de l'élaboration des programmes. A la suite d'une étude sur tous les aspects de la question forestière dans la province, on a décidé d'appliquer une nouvelle politique favorisant une utilisation accrue des ressources sur une base de rendement fixe, avec l'appui de mesures législatives et de programmes intensifs d'aménagement forestier.

La loi exige que chaque propriétaire de 120 ha ou plus de terres forestières, ou bien soumette pour approbation un plan établi en fonction du rendement fixe annuel des terres, ou bien paie un impôt élevé pour terres non aménagées. Les titulaires de concessions forestières paient un impôt pour terres aménagées établi d'après la superficie.

Les ressources forestières de la province servent principalement à la production de papier journal et de bois d'œuvre. Deux usines de papier journal, l'une située à Grand Falls et l'autre à Corner Brook, ont une capacité de production combinée d'environ 1 860 t (tonnes) par jour. Une troisième, située à Stephenville et ayant une capacité de production annuelle de 150 000 t, doit entrer en service en 1981. L'industrie des sciages est en pleine expansion et satisfait à environ la moitié des besoins de la province en bois d'œuvre. Cette proportion s'accroît constamment, et on estime que la nature et l'ampleur des ressources en bois d'œuvre devraient permettre de satisfaire à 70% environ des besoins de la province. L'ensemble de l'industrie forestière figure chaque année pour environ \$173 millions au compte du produit provincial brut.

La recherche forestière est effectuée principalement par le Service canadien des forêts du ministère fédéral de l'Environnement. La formation postsecondaire en sciences forestières est dispensée à l'Université Memorial et au College of Trades and Technology (CTT). L'Université Memorial offre un cours de trois ans menant à un diplôme en sciences forestières; elle est affiliée à la faculté de sciences forestières de l'Université du Nouveau-Brunswick. Quant aux élèves du CTT, ils peuvent obtenir un diplôme en technologie forestière après un cours de deux ans.

Île-du-Prince-Édouard. Environ 45% de la superficie de l'île, qui est de 5 656 km², est recouverte d'arbres. Les zones boisées se présentent sous forme de parcelles dispersées un peu partout, le plus grand nombre se trouvant dans l'est et dans l'ouest. Les terres boisées appartiennent à des particuliers, sauf 129 km² qui appartiennent à la province.

La Direction des forêts du ministère de l'Agriculture et des Forêts est chargée de toutes les questions forestières pour la province, notamment du reboisement, de la